

NOTRE RESEAU DE CORRESPONDANTS ORGANIQUES LEXING VOUS INFORME

Le réseau Lexing compose son board à Barcelone

▪ Après le succès de l'évènement qui s'est tenu à Paris le [20 janvier 2012](#), les membres du [réseau Lexing](#) se sont de nouveau réunis, cette fois à Barcelone, les [27 et 28 septembre 2012](#).

▪ Les membres du réseau ont présenté l'actualité juridique des données à caractère personnel devant une soixantaine de clients espagnols et internationaux. La chaîne de télévision catalane TV3 s'est fait l'écho de cet évènement lors de son [téléjournal du dimanche 30 septembre](#).

▪ Dans le cadre de ses travaux, le réseau Lexing a également décidé de créer un comité exécutif dont les membres sont :

- | | |
|---|-----------------------------------|
| ▪ Alain Bensoussan, France ; | ▪ Marc Gallardo, Espagne ; |
| ▪ Frédéric Forster, France ; | ▪ Françoise Gilbert, Etats-Unis ; |
| ▪ Isabelle Tellier, France ; | ▪ Raffaele Zallone, Italie ; |
| ▪ Daniel Preiskel, Angleterre ; | ▪ Enrique Ochoa, Mexique ; |
| ▪ J-F. Henrotte, Belgique et Luxembourg ; | ▪ Sébastien Fanti, Suisse ; |
| ▪ Jean-François De Rico, Canada ; | ▪ Yassine Younsi, Tunisie. |

Condamnation de Google pour violation du code d'autoréglementation

▪ Google a été frappé d'une sanction de 22,5 millions de dollars à la suite d'une enquête menée par la Federal Trade Commission couvrant les pratiques de Google avec les utilisateurs du navigateur Safari.

▪ Un aspect très intéressant de cette nouvelle procédure contre Google ([Google 2](#)), est la question de la violation par Google du code d'autoréglementation de conduite de la Network Advertising Initiative (NAI Code).

▪ C'est une évolution intéressante dans l'histoire de la jurisprudence FTC. Dans un premier temps, la FTC s'est concentrée sur la violation de la vie privée et des engagements figurant dans les déclarations de confidentialité. Elle a ensuite poursuivi sur la violation des principes du Safe Harbor.

▪ Dans cette nouvelle affaire, la FTC a attaqué Google pour fausse déclaration de conformité aux normes de l'industrie.

Les recours civils en matière de fraude informatique

▪ Vols d'identité, clonages de cartes à puce, détournements d'argent, fraudes financières et de valeurs mobilières, vols de secrets commerciaux, contrefaçons, piratages de données, nombreuses sont les malveillances dont peut être victime une entreprise.

▪ **Danielle Ferron** et **Hubert Camirand** font le tour des types de recours permis par le droit civil québécois visant à récupérer une partie ou la totalité des dommages subis.



Lexing Espagne

[Cabinet Alliant.](#)

Actualité de [septembre](#).



Lexing Etats-Unis

[IT Law Group](#)

Actualité du [9 août 2012](#).



Lexing Canada

[Langlois, Kronström, Desjardins](#)

Actualité de [septembre](#).

